



Marche à suivre pour devenir famille d'accueil Secteur « Jeunesse »

Trousse du postulant

La trousse du postulant vous est remise lors de l'invitation aux séances d'information. Il s'agit de tous les documents en pièces jointes à l'invitation à la séance d'information. Votre collaboration soutenue est essentielle tout au long du processus. Les documents à compléter doivent être retournés à l'Établissement. Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec l'intervenant au contrôle de la qualité de votre territoire.

1. Document «Offre de service»

Dans ce document, on y demande des informations sur vous et votre famille, sur votre projet et votre milieu de vie. Il est important de bien remplir les annexes dont voici quelques précisions.

Annexe 1: «Autorisation d'accès à des renseignements»:

Pour que votre candidature soit traitée, il est important de signer et dater l'autorisation d'accès à des renseignements.

Annexe 2: «Références médicales – Projet Banque Mixte / Adoption»

Vous devez compléter cette section si votre projet s'oriente vers la banque mixte ou l'adoption.

2. Document «Déclaration et engagement du postulant»

Si vous désirez devenir ressource de type familial, vous devez compléter la section 1-A. Si vous avez déjà conclu une entente spécifique ou un contrat de services avec un établissement de santé et de services sociaux dans le passé, vous devez compléter la section 2. Les sections 3 à 7 sont obligatoires. Prenez le temps de bien les lire. Si vous avez des questions, veuillez les adresser à l'intervenant au contrôle de la qualité de votre territoire.

3. Document «Déclaration relative aux antécédents judiciaires»

À compléter pour chacun des postulants et aussi toutes les personnes majeures vivant sous votre toit.

4. Vérification du casier judiciaire à des fins civiles

Vous devez effectuer les démarches dans le but d'obtenir un rapport de la GRC attestant la vérification de vos antécédents judiciaires **à des fins civiles**. Les Gaspésiens doivent faire appel aux services de firmes accréditées par la GRC afin d'obtenir ce rapport. Pour ce faire, vous devez suivre les étapes suivantes :

- a) Faire prendre vos **empreintes digitales** : Vous devez prendre rendez-vous avec la Sureté du Québec près de chez vous pour la prise de vos empreintes digitales de façon électronique. La Sureté du Québec vous remettra une copie de vos empreintes sur papier.



- b) Ensuite vous devrez contacter une firme accréditée par la GRC de votre choix. La liste des firmes est incluse dans la trousse du postulant. Vous demanderez une VÉRIFICATION DU CASIER JUDICIAIRE À DES FINS CIVILES **AVEC EMPREINTES**. Ils vous indiqueront quels documents leur faire parvenir ainsi que les frais de traitement de dossier. Les tarifs varient d'une firme à l'autre. Notez que les frais encourus sont entièrement à la charge des postulants. Ce certificat vous sera retourné et vous devez le remettre ensuite à l'Établissement. Nous exigeons le document original.

Prévoir un délai de 4 à 6 semaines pour cette démarche. Vous pouvez toutefois déposer votre dossier d'offre de service au CISSS de la Gaspésie en fournissant la preuve de vos démarches afin de ne pas retarder le traitement de votre dossier.

Pour les personnes de plus de 18 ans qui habitent à votre domicile, vous devez faire faire la recherche d'antécédents judiciaires soit par les firmes accréditées soit en allant au greffe du palais de justice.

5. Références

Nous prendrons des références à votre sujet auprès des personnes ou des institutions que vous nous aurez désignées dans l'offre de service. Ces références sont obligatoires pour poursuivre le processus d'évaluation à titre de postulant.

6. RAPPEL DES DOCUMENTS À JOINDRE

- **Formulaire OFFRE DE SERVICE**: Assurez-vous d'avoir signé les autorisations en annexe 1;
- **Annexe 2 : Déclaration et engagement du postulant**;
- **Annexe 3 : Déclaration relative aux antécédents judiciaires** pour chaque postulant et pour chaque personne de plus de 18 ans vivant au domicile;
- **Rapport GRC de vérification d'antécédents judiciaires à des fins civiles avec empreintes** (ou la preuve de votre démarche);
- **Autorisation pour la prise de références** (employeur, médecin, voisin, amis, famille, etc.);
- **Copie de votre contrat d'assurance habitation en vigueur**, si locataire, une copie de votre bail, et une autorisation écrite du propriétaire;
- **Copie de votre attestation de formation en réanimation cardiorespiratoire/secourisme général pour tous les postulants** (ou la preuve de votre inscription). Cette formation est obligatoire et est aux frais du postulant.

Lorsque nous serons en possession de ces documents et que nous aurons obtenu les références demandées, nous communiquerons avec vous pour déterminer les suites à donner, s'il y a lieu, et le moment de les faire. Si votre candidature est retenue, nous vous rencontrerons ainsi que tous les membres de votre famille qui résident à votre domicile. Ce processus d'évaluation demande une grande disponibilité ainsi qu'une grande ouverture de soi, de la part des postulants. Être famille d'accueil pour un enfant en besoin de protection représente un grand défi. L'évaluateur devra s'assurer, tout au long du



processus, que vous présentez le profil personnel que nous recherchons. Cette démarche d'évaluation peut parfois s'échelonner sur plusieurs semaines.

NOTE: Si votre offre de service ne répond pas aux besoins actuels du CISSS de la Gaspésie, elle sera conservée pendant une période donnée. Nous reprendrons contact avec vous aussitôt que nous aurons besoin de ressources correspondant à votre offre. Veuillez prendre note que nous traitons actuellement un grand volume de dossiers, nous exerçons une priorisation des évaluations en fonction de l'offre de service reçue et des besoins de l'Établissement.

Veillez retourner les documents à l'adresse suivante ou par courriel

Chantal Sheehan, 150, rue Mgr Ross, 6^e étage, Gaspé (Québec) G4X 2S7

ou par courriel à l'adresse :

recrutement.famille.CISSSGASPESIE@ssss.gouv.qc.ca